



Ma **BM** | BIBLIOTHÈQUE
MÉTROPOLITAINE
NUMÉRIQUE



CHARTRE DOCUMENTAIRE

Janvier 2022

Au cœur de
votre quotidien

mabm.toulouse-metropole.fr

toulouse
métropole

SOMMAIRE

I. PRÉAMBULE	5-7
Statuts	6
Missions	6
Objectifs	7
Moyens humains	7
Budget	7
Territoires et public	7
II. POLITIQUE D'ACQUISITION DOCUMENTAIRE	9-12
Principes	9
Objectifs généraux	10
A/Ressources généralistes	
Catalogue	10
Évolution et évaluation	10
Veille documentaire	11
B/Livres numériques	
Objectifs généraux	11
Critères de sélection	12
Réassort	12
Plan de développement des collections et ventilation budgétaire	12
Sortie des collections	12
Évaluation PNB	12
III. STRATÉGIE ÉDITORIALE, MÉDIATION ET VALORISATION DES COLLECTIONS	13-15
Sélections thématiques	14
Contenus « sur-mesure »	14
Médiation numérique	15
Eurêkoi	15
IV. ADMINISTRATION ET ANIMATION	17-19
Organisation	17
Fonctionnement	18
Évaluation	19
Outils de communication	19



I. PRÉAMBULE

La charte documentaire présente les objectifs généraux de la **Mission Lecture publique de Toulouse Métropole** dans le cadre de sa gestion de l'équipement Bibliothèque numérique Métropolitaine intitulé « Ma BM ». Cette charte définit **les grands principes** de constitution des collections numériques de « Ma BM ».

En vertu de la Loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique du 4 octobre 2021 qui stipule, chapitre 1-article 7 : « Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et qu'elles actualisent régulièrement. Elles présentent également leurs partenariats avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux, les établissements pénitentiaires et les établissements d'accueil de la petite enfance. La présentation peut être suivie d'un vote de l'organe délibérant », ces orientations générales doivent être définies. Et ce, afin que les collections de ressources numériques s'inscrivent dans une vision cohérente tout en répondant aux besoins des publics, aux missions de la Mission Lecture publique de Toulouse Métropole et aux objectifs de la collectivité.

Ce document a été validé par la collectivité (au Bureau de Toulouse Métropole du 27 janvier 2022) et a vocation à être porté à la connaissance du public.

Cette charte documentaire constitue à la fois **un guide** et **un outil de coordination** au sein du réseau des 54 bibliothèques municipales du territoire, ainsi que le cadre de référence et de dialogue avec l'autorité territoriale et les usagers.

Des mises à jours et des évolutions de cette charte documentaire seront possibles et **seront validées par la collectivité**.

► Statuts de la Bibliothèque numérique métropolitaine « Ma BM »

La Bibliothèque numérique Métropolitaine « Ma BM » est un équipement métropolitain et un service de Toulouse Métropole. La Mission Lecture publique qui en assure la direction et la gestion agit sous la responsabilité politique et administrative de la Métropole, conformément à la délibération du Conseil de Métropole du 4 octobre 2018 : « Compétences de la Métropole - Portail de ressources numériques à destination de l'ensemble des usagers des bibliothèques du territoire de Toulouse Métropole : reconnaissance de l'intérêt métropolitain ».

► Missions générales de la Métropole dans le réseau des bibliothèques

Toulouse Métropole s'est donnée des objectifs spécifiques d'animation du réseau des établissements de lecture publique des 37 communes en complémentarité avec l'action du Département et de la Région par le biais d'un service, la Mission Lecture Publique. Ces objectifs sont définis dans la Charte de Lecture Publique de Toulouse Métropole adoptée par délibération du Conseil de Métropole en date du 16 décembre 2016 ; ils se déclinent selon 3 grands axes :

- **Encourager la créativité et l'innovation ;**
- **Mailler le territoire comme espace culturel ;**
- **Définir et mettre en œuvre un schéma de développement de la lecture publique.**

L'État, pour sa part, soutient Toulouse Métropole sur des objectifs nationaux au travers d'un accord cadre 2019-2026 adopté par délibération du Conseil de Métropole en date 27 juin 2019 : « Charte de Lecture Publique - adoption d'un accord cadre avec l'État (DRAC Occitanie) relatif aux bibliothèques et à la Lecture Publique pour la période 2019-2026. »

Ainsi la Mission Lecture publique a pour missions :

- D'initier, piloter et animer le réseau métropolitain de lecture publique en lien avec toutes les bibliothèques ;
- De déployer les actions portées dans le cadre du Contrat Territoire-lecture (CTL) conclu avec la Drac Occitanie ;
- De travailler à la définition d'un schéma de développement de la lecture publique ;
- De rendre un avis consultatif sur la qualité des dossiers concernant les dossiers de demandes de subventions déposées auprès de la Drac au titre de la Dotation générale de décentralisation (DGD) et à la demande des communes qui en ont besoin de les accompagner dans le montage des dossiers ;
- D'œuvrer en faveur de la candidature de Toulouse Métropole sur un projet numérique du réseau des bibliothèques en vue de l'obtention du label Bibliothèque numérique de référence (BNR) des bibliothèques de Toulouse Métropole éligibles aux aides de l'État au titre de la DGD ;
- De définir, avec les établissements et acteurs culturels du domaine du livre et de la lecture, de la musique et des Directions culture mutualisées de la Métropole (Culture Scientifique Technique et Industrielle, Muséum, Direction de la Recherche et du Développement culturel), des actions itinérantes se déployant dans les 37 communes de la métropole, en lien avec les bibliothèques qui sont souvent les seuls établissements culturels dans les communes ;
- De soutenir les acteurs de la filière du livre et de la lecture de la Région Occitanie, en lien avec l'État, la Région et la Direction du développement économique de Toulouse Métropole, conformément à la « Délibération du Conseil de Métropole du 17 décembre 2020 approuvant une convention de partenariat 2020 2024 en faveur de la filière du livre avec la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et l'État (accord cadre État/région/agglomération) - Plan de relance pour l'Emploi - Industries culturelles et créatives -Action 45 - Fonds d'urgence à destination des acteurs culturels. »

Tout comme n'importe quelle bibliothèque, « Ma BM » doit garantir aux citoyens **une égalité d'accès** à la lecture et aux sources documentaires, « sans distinction de nationalité, d'âge, de sexe, de religion, de langue ou de statut social » (Manifeste de l'Unesco, 1994). Elle s'adresse au public d'abonnés qui fréquentent les bibliothèques du réseau métropolitain en tant que service complémentaire des médiathèques et bibliothèques du territoire, et doit toucher **tous les publics**.

« Ma BM » assume ses missions en se fondant sur les valeurs **d'égalité et de laïcité**. Elle vise tous les publics inscrits dans les bibliothèques de Toulouse Métropole ou désireux de s'y inscrire.

Ma BM doit garantir **l'accès du public à l'information, à la formation et à la culture**. Elle est à la fois une ressource documentaire permettant de satisfaire des besoins d'information et de formation et une offre de loisir culturel.

En tant que service culturel structurant, la Bibliothèque numérique métropolitaine doit permettre un accès à des pratiques diverses : loisir, information, ressource complémentaire pour l'école, formation continue, etc. Elle entre en résonance avec les **marqueurs culturels territoriaux** inscrits dans la politique culturelle de Toulouse Métropole visant à développer les savoirs, la culture et l'imaginaire.

La Bibliothèque numérique métropolitaine offre des collections numériques diversifiées et s'inscrit dans **une démarche de médiation numérique** afin de favoriser l'utilisation des ressources qu'elle propose auprès des publics les plus divers et les plus larges possibles. Elle a vocation à favoriser la médiation numérique afin de permettre une meilleure appropriation des ressources numériques par les publics.

► Objectifs de « Ma BM »

L'objectif de « Ma BM » consiste à proposer aux abonnés des bibliothèques de Toulouse Métropole **un service additionnel gratuit** 24h/24 et 7j/7 à travers une offre **de ressources numériques payantes** de qualité, adaptée aux usages et aux pratiques culturelles actuelles, aussi bien du point de vue de l'accès aux contenus (mobilité, multiplicité des supports, connexion à distance, etc.) que des contenus eux-mêmes (vidéos, autoformation, livres numériques, etc.). Si pour son lancement, Ma BM a dupliqué l'offre numérique de la Mairie de Toulouse, sans que ce choix fasse l'objet d'une discussion collective avec le réseau métropolitain, la présente **Charte a pour objectif d'associer l'ensemble des bibliothèques du réseau métropolitain autour de la politique documentaire.**

« Ma BM » s'inscrit dans un écosystème numérique de la collectivité plus large (site Internet des équipements, agenda culturel métropolitain, etc.) et en complément de l'offre documentaire physique proposée par les bibliothèques de l'aire métropolitaine.

► Moyens humains

Pour assurer le pilotage de la Bibliothèque Métropolitaine numérique, Toulouse Métropole a recruté **un chef de projet** agissant sous la responsabilité de la Direction de la Mission lecture publique.

► Budget

La mission Lecture publique dispose d'un budget annuel de **130 000 euros** pour la politique documentaire de « Ma BM », incluant les abonnements aux ressources numériques, la maintenance et la mise à jour du site, les acquisitions de livres numériques.

► Territoires et public

« Ma BM » dessert l'ensemble du territoire de Toulouse Métropole (37 communes et 800 000 habitants) et est réservée aux **102 000 inscrits des 54 bibliothèques, municipales et associatives et aux bibliothèques associées** (Muséum, etc.) :

Aigrefeuille - Aucamville - Aussonne - Balma - Beauzelle - Blagnac - Brax - Bruguières - Castelginest (bibliothèque associative) - Colomiers - Cornebarrieu - Cugnaux - Drémil-Lafage - Fenouillet - Flourens - Gagnac-sur-Garonne - Grarentour - L'Union (bibliothèque associative) - Launaguet - Lespinasse - Mondonville - Mondouzil - Montrabé - Pibrac - Pin-Balma (bibliothèque associative) - Quint-Fonsegrives - Saint-Alban - Saint-Jean - Saint-Jory - Saint-Orens de Gameville - Seilh - Toulouse (environ 2 tiers du nombre total d'abonnés au réseau de bibliothèques métropolitain) - Tournefeuille - Villeneuve-Tolosane.

Pour bénéficier d'un accès aux ressources de « Ma BM », l'utilisateur doit disposer **d'un abonnement en cours de validité** dans l'une de ses bibliothèques.

De part la nature hétérogène du territoire (composée d'une ville centre et de collectivités de moyenne ou petite envergure, urbaine, périurbaine ou rurales), le public de « Ma BM » est assez varié en termes de catégories socio-professionnelles, d'âge, d'implantation géographique et de pratiques culturelles. Sur la base de ce constat, le catalogue de ressources proposées sur « Ma BM » doit être généraliste et viser avant tout le grand public (pas de vocation universitaire ou de bibliothèque spécialisée). L'interface technique ne permettant pas de filtrer les documents en fonction de l'âge, une vigilance doit être portée sur la nature des contenus. Une réflexion particulière pourra être menée concernant le public « jeune », sur la question des contenus et des pratiques numériques.



POLITIQUE D'ACQUISITION DOCUMENTAIRE

► Principes concernant les collections

Les collections de la Bibliothèque Métropolitaine numérique sont constituées de ressources et documents de différentes natures et leur développement constitue un projet intellectuel d'ensemble, conscient, assumé et formalisé.

La responsabilité intellectuelle et technique du développement des collections est exercée par la Mission Lecture publique de Toulouse Métropole qui en assure l'indispensable coordination.

La Bibliothèque offre des collections destinées à un public pluriel et respecte les principes énoncés dans le Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique (1994) et notamment les principes suivants :

« Les collections et les services ne doivent être soumis ni à une quelconque forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales. »

« Les collections des bibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales. Elles doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité à desservir et de tous les courants d'opinion, dans le respect de la Constitution et des lois. Elles doivent être régulièrement renouvelées et actualisées. »

Par ailleurs, le prêt de documents numériques et l'accès aux ressources numériques des documents sont libres et gratuits pour les inscrits des bibliothèques municipales ou associatives de la Métropole.

L'exhaustivité est exclue : quel que soit le domaine retenu, la collectivité ne peut pas fournir tous les documents dans toutes les langues et sur tous les supports.

► Objectifs généraux (ressources, supports, titres, suggestion d'achats)

Les collections de la Bibliothèque métropolitaine numérique doivent proposer, à tous les publics un catalogue répondant principalement à un usage de culture, de savoir et de loisirs. Cette offre s'inscrit dans l'écosystème culturel local qu'elle vient compléter. À ce titre, elle doit permettre de :

- **Garantir une offre de contenus culturels numériques** souscrits par Toulouse Métropole et accessibles à tous les abonnés des bibliothèques et adaptée aux usages et aux supports de consultation ;

- **Proposer une offre attractive et dynamique de documents** afin d'attirer de nouveaux publics et participer au développement des publics des bibliothèques du territoire, notamment un public jeune plus consommateur d'ebooks que la moyenne des français ;

- **Proposer des contenus en résonance avec les marqueurs culturels métropolitains** en les associant pour partie à la politique documentaire de « Ma BM » et en intégrant dans cette politique des éléments documentaires en écho aux thématiques abordées dans la programmation :

> des équipements culturels métropolitains : Quai des Savoirs, Cité de l'Espace, Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, Théâtre-Orchestre du Capitole, Métronum etc... ;

> des manifestations littéraires métropolitaines : Marathon des mots, Toulouse Polars du Sud, Festival de BD Colomiers, Festival du livre de Jeunesse Occitanie, Partir en Livre ;

> de la politique du livre de Toulouse Métropole dans le cadre de son soutien à la filière du livre en partenariat avec la Région et l'État.

- **Proposer un ancrage culturel territorial dans les ressources numériques** en s'appuyant sur l'expertise et la participation des acteurs culturels (bibliothèques et équipements culturels) dans l'animation de « Ma BM » et en complétant le fonds documentaire, particulièrement en termes de livres numériques, sur des segments particuliers pour inciter à la découverte (sélection livres numériques et articles en lien avec l'exposition « Magie et sorcellerie » au Muséum, par exemple).

Afin de disposer d'un catalogue initial de ressources au lancement de « Ma BM », des abonnements ont été déployés et un premier catalogue de livres numériques (1200 titres) en prêt a également été constitué sans être adossé à une politique documentaire définie. Les choix initiaux d'acquisition de livres numériques se sont essentiellement portés sur les grands titres de l'actualité littéraire plébiscités en bibliothèque et sur une sélection d'ouvrages recommandés par les acteurs des manifestations littéraires locales (Bandes dessinées avec le Festival BD Colomiers, par exemple).

A/ RESSOURCES GÉNÉRALISTES

► Catalogue

Ma BM propose une offre de ressources numériques en :

- Presse : Pressreader, Europress, Médiacités, Les Jours, Médiapart (déploiement en accès local à partir des postes informatiques des bibliothèques) ;

- Films documentaires : Les yeux doc (BPI) ;

- Musique : Cité de la musique – Philharmonie à la demande ;

- Sciences et savoirs : Encyclopaedia Universalis, Cairn.info ;

- Autoformation : My Cow, Skilleos

L'objectif de ces ressources est d'embrasser le plus largement possible les champs de la création afin de promouvoir la politique culturelle métropolitaine : **imaginaire, savoir et culture** avec une offre documentaire évolutive et adaptée.

► Evolution et évaluation

Ces ressources payantes font l'objet d'un abonnement d'un an reconductible. Un budget d'environ 110 000 euros est dédié à l'abonnement à ces ressources.

Partant, il convient à l'ensemble des acteurs culturels de la Métropole de pouvoir participer à l'évaluation, l'évolution et l'enrichissement de cette offre documentaire. A noter que le seul caractère du nombre de consultations n'est pas suffisant dans l'évaluation de la pertinence des ressources car un déséquilibre quantitatif existe entre la presse (30 % des pages vues) et la musique (5%) ou le cinéma (5%).

Une veille sur les ressources disponibles sur le marché permettra d'envisager des alternatives ou des offres complémentaires aux ressources actuellement disponibles. L'abonnement à de nouvelles ressources se faisant dans le cadre d'un marché public, il conviendra d'anticiper et de planifier le changement d'abonnement ou l'abonnement à de nouvelles ressources afin de respecter les règles des marchés publics.

► Veille documentaire

Le responsable de « Ma BM » assure une veille documentaire sur les nouvelles ressources numériques disponibles.

B/ LIVRES NUMÉRIQUES

Le prêt numérique en bibliothèque (PNB) est un dispositif lancé en 2014 sous l'égide du Ministère de la Culture pour permettre aux bibliothèques de développer une offre de prêt de livres numériques, par opposition au streaming.

Les livres numériques sont des fichiers chronodégradables qu'il faut télécharger pour pouvoir les consulter (sur PNB, la bibliothèque numérique achète une licence pour un exemplaire et non le fichier de l'exemplaire, dont elle n'est pas propriétaire). À chaque exemplaire est associé un nombre maximal de prêts cumulés et un nombre maximal de prêts simultanés, pour une période donnée. À l'issue de la période couverte par la licence ou quand le nombre maximal de prêts cumulés est atteint l'exemplaire disparaît et la bibliothèque ne peut plus le proposer au prêt sans le racheter. Quand le nombre maximal de prêts simultanés est atteint, l'exemplaire n'est plus empruntable. Les droits associés à chaque titre varient en fonction des éditeurs.

Selon un rapport du Ministère de la Culture (2019), près des deux tiers des acquisitions de livres numériques des bibliothèques dans le cadre de PNB sont des nouveautés. La littérature générale est surreprésentée (73%) par rapport au catalogue PNB (50%). La BD est très minoritaire (3,5 % des acquisitions), et les titres documentaires et jeunesse représentent 11 % des achats.

Si l'on compare avec les achats physiques en bibliothèque, on constate que :

- la BD, la littérature jeunesse et les ouvrages documentaires sont sous représentés ;
- le taux de renouvellement des collections numériques est supérieur aux « collections papier » ;
- les collections numériques privilégient un public adulte ;
- le format numérique est moins adapté à la lecture de BD ou de documentaires ;
- les acquisitions PNB sont souvent pensées comme un complément des achats papiers (par exemple, les best sellers) ;
- Les titres les plus acquis correspondent aussi aux titres les plus vendus en papier ;
- Le volume de commande est assez stable tout au long de l'année, avec un pic à la rentrée littéraire et un creux en août.

Concernant les prêts (en France, chiffres 2020) :

- En France le nombre de prêts effectués sur PNB augmente tous les ans, avec un pic en juillet et en décembre ;
- La littérature générale est surreprésentée dans les emprunts (environ 83%) ;
- Les 100 titres les plus empruntés représentent 18% des prêts, les 10 titres les plus empruntés 5% des prêts ;
- Les titres les plus empruntés correspondent également aux titres les plus vendus en librairie (essentiellement des romans)

Sur « Ma BM », on compte environ 600 prêts par mois (chiffres : sept. 2021). Au 1er octobre 2021, 67 % des titres ont été empruntés au moins une fois. Les 10 titres les plus empruntés (des romans, principalement des nouveautés) constituent 359 prêts soit 9,4 % du total des prêts.

► Objectifs généraux du Prêt numérique en bibliothèque (PNB) sur « Ma BM »

Le dispositif des livres numériques au catalogue PNB est au cœur de l'offre documentaire de « Ma BM ». L'équipement a vocation à constituer, développer et pérenniser un fonds généraliste et attractif à tous les publics répondant à un usage de culture, de détente et de loisirs. « Ma BM » est conçue comme un service de prêt à distance complémentaire de l'offre imprimée proposée dans les bibliothèques du réseau métropolitain.

Dans cette perspective, les livres numériques issus du catalogue PNB et accessibles sur « Ma BM » doivent permettre de proposer rapidement les nouveautés littéraires (en forte demande dans les bibliothèques physiques) et de réduire la tension sur l'emprunt des best-sellers. La constitution de ce catalogue a donc vocation à répondre aux attentes et envies du public mais également à l'inciter à la découverte de titres moins connus.

Les critères d'exclusion, les conditions de prêt ou encore les suggestions d'achat seront déterminés dans la commission thématique ad hoc.

► Critères de sélection

En octobre 2021, les livres numériques en prêt sur « Ma BM » (1531 titres) sont proposés en langue française, au format epub essentiellement, et en format PDF pour la bande dessinée. Quelques livres-lus en format mp3 sont également disponibles. Un accent très fort a été mis sur les nouveautés éditoriales, essentiellement dans le domaine de la fiction. Les nouveautés font l'objet de commandes en plusieurs exemplaires afin de satisfaire au mieux la demande. Les critères de sélection des ouvrages seront déterminés collectivement par les acteurs du réseau afin de répondre au mieux aux objectifs de « Ma BM ».

► Réassort

Un travail régulier est réalisé sur le réassort par le chef de projet de « Ma BM ». Les titres les plus empruntés doivent rester, autant que possible, disponibles pour l'utilisateur. Ainsi, un examen régulier du stock permet d'identifier les livres à racheter. Une vigilance sera portée sur les titres qui peuvent être fortement demandés sur une période mais dont le succès peut chuter rapidement.

► Plan de développement des collections et ventilation budgétaire

A l'heure actuelle, le budget d'acquisition de livres numériques est une enveloppe issue du budget de Toulouse Métropole. Il est fixé à 20 000 euros environ par an. Une partie de la collection a été constituée à l'ouverture de « Ma BM », elle est enrichie et complétée au fil de l'eau. La collection de livres numériques devrait mécaniquement augmenter chaque année avec un objectif d'acquisitions annuel à déterminer. Il incombe d'organiser la planification et le suivi budgétaire pour structurer une politique d'acquisition lisible et maîtrisée.

Les choix stratégiques de développement des collections et d'acquisition seront déterminés en commission.

► Sortie des collections

Le seul désherbage est le non-rachat après épuisement des exemplaires disponibles :

- titre au succès éphémère ;
- titre plus disponible à l'achat ;
- titre au contenu obsolète ;
- titre en inadéquation avec la nouvelle politique documentaire

Si un titre devient interdit au public du fait d'une décision de justice, il sera bien entendu retiré des collections.

► Évaluation PNB

Au-delà du suivi des exemplaires disponibles pour les livres numériques (stock de jetons), et afin d'adapter le catalogue à la réalité des usages de lecture sur « Ma BM », des statistiques de consultation sont régulièrement notamment produites sur :

- les livres numériques les plus/les moins empruntés ;
- les auteurs les plus empruntés ;
- les supports les plus/moins empruntés ;
- le nombre de prêts par utilisateur ;
- le nombre d'utilisateurs ;
- la ventilation des prêts sur une année...



STRATÉGIE ÉDITORIALE, MÉDIATION ET VALORISATION DES COLLECTIONS

Afin de mettre en avant les ressources culturelles numériques proposées sur « Ma BM » à ses usagers, une stratégie éditoriale est définie. Elle a vocation à faire vivre une offre de contenus dynamique et évolutive et à valoriser les collections documentaires en ligne pour les abonnés des bibliothèques du réseau métropolitain. Elle s'appuiera sur la constitution d'un réseau de « contributeurs » et la mise en place de commissions ad hoc.

3 PISTES DE CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE ÉDITORIALE PEUVENT ÊTRE PROPOSÉES :

1. Participation à la constitution du catalogue

des ressources numériques de « Ma BM » et à la politique d'acquisition documentaire (notamment par le biais de propositions d'achat de livres numériques)

2. Éditorialisation des contenus et sélections thématiques

à partir du catalogue de ressources numériques en ligne sur « Ma BM »

3. Intégration (et/ou production) de contenus culturels locaux et spécifiques

développés par les partenaires

► Sélections thématiques

Les sélections thématiques sont la vitrine de la Bibliothèque numérique : elles font vivre le catalogue et la mise en avant des livres suscite de nombreux emprunts. Les sélections doivent donc être renouvelées régulièrement, et être en adéquation avec l'actualité sociale, culturelle et artistique afin de provoquer l'intérêt du public.

Chaque rubrique documentaire de « Ma BM » (livres, films documentaires, sciences et savoirs, musique, autoformation) peut accueillir jusqu'à 5 sélections thématiques (de préférence afférentes aux ressources documentaires contenues dans la rubrique, par exemple, dans la rubrique « films », la sélection des films documentaires des bibliothécaires). La page d'accueil de « Ma BM » peut accueillir jusqu'à 5 sélections thématiques, balayant de préférence le plus largement possible l'ensemble des ressources du site et privilégiant une approche « plus « généraliste » (ex, un été sportif). La page d'accueil devra accueillir a minima une sélection consacrée à PNB du fait de l'importance majeure de l'offre de livres numériques sur « Ma BM ».

Les sélections « pages d'accueil » peuvent mêler :

- livres numériques ;
- articles (Cairn.info) ;
- contenus musicaux ;
- films documentaires ;
- documents d'autoformation.

En miroir avec la programmation littéraire (festival littéraire Marathon des mots, festival BD Colomiers, Toulouse Polars Sud...), avec la programmation des équipements culturels (exposition, projection, concert, ...) et l'actualité des bibliothèques, un calendrier des sélections peut être établi.

Le chef de projet de « Ma BM » se charge de la mise en forme et de la publication ainsi que de l'acquisition éventuelle des ressources complémentaires pour chacune des sélections, sous réserve que les documents en question s'inscrivent bien dans le cadre de la politique documentaire définie.

> Exemples de sélection « **généraliste** » : Actualité littéraire ; Vu à la télé ; Lectures d'été ; Africa 2020 : notre sélection.

> Exemples de sélection « **thématique** » : Rubrique « Livres » : Romans policiers : TPS conseille..., bandes dessinées : festival BD Colomiers conseille...; Rubrique « Musique » : Apprendre la musique ; Africa 2020 : notre sélection musicale ; Rubrique « Autoformation » : apprenez une langue, soutien scolaire.

La page d'accueil de « Ma BM » constitue la vitrine pour la promotion des collections. Les sélections publiées sur la page d'accueil doivent donc être modifiées fréquemment et être en cohérence avec les objectifs de valorisation des ressources.

Par ailleurs un carrousel visuel (accueillant jusqu'à 3-4 informations) permet de rassembler différentes sélections thématiques ou de les mettre en lumière. Ce carrousel a aussi vocation à donner des informations pratiques sur Ma BM (mode d'emploi, règle de prêts, etc.).

Les critères de constitution des sélections (contenu, nombre d'ouvrages, ton, panachage des ressources, fréquence, etc.) seront déterminés en commission.

► Contenus « sur mesure »

Afin de proposer certains contenus documentaires présentant un ancrage territorial, il est proposé de s'appuyer sur l'expertise des acteurs culturels métropolitains. « Ma BM » n'a pas vocation à jouer un rôle d'agenda culturel mais à prolonger l'expérience culturelle de l'utilisateur participant d'un événement culturel en proposant des contenus documentaires en résonance avec cet événement (ex. Déodat de Séverac) ou à valoriser un écho « physique » aux contenus culturels numériques proposés sur « Ma BM » en mettant en avant les temps forts culturels proposés dans les équipements métropolitains. Capsule vidéos, podcast, playlists... peuvent être des exemples de contenus développés en partenariat avec les acteurs culturels de la Métropole.

Peut également être envisagé un travail transversal sur une thématique commune entre les différentes directions (lecture publique, musique, culture scientifique, etc.).

► Médiation numérique

Des ateliers à direction du public doivent être organisés dans les bibliothèques notamment pour :

- encourager la fréquentation de l'équipement ;
- faciliter la présentation/formation au prêt de livres numériques ou à l'utilisation des ressources en ligne ;
- permettre la diffusion/utilisation de ressources (autoformation, films documentaires, etc.).

Des ateliers de formation des professionnels visant à la maîtrise de l'outil, au fonctionnement de PNB sont également proposés dans le réseau.

Une commission « Médiation » pourra être constituée afin de mettre en partage l'offre de médiation numérique et de formations proposée autour de « Ma BM » et mutualiser les supports, pratiques et expériences.

► Eurêkoi (projet)

Considérée comme une bibliothèque à part entière, « Ma BM » se doit de remplir également la fonction de conseil-expertise inhérente à toute bibliothèque physique. À cet effet, est envisagé le projet de constituer un réseau de répondants Eurêkoi (sur la base des bibliothécaires volontaires) qui aura vocation à répondre aux questions des usagers portant essentiellement sur les conseils de lecture, identification d'un titre dans le catalogue de « Ma BM », renvoi vers le catalogue physique des bibliothèques, (Eurêkoi Fiction) et non aux demandes de renseignements pratiques sur le réseau.



IV.

ADMINISTRATION ET ANIMATION

► Organisation

L'administration de « Ma BM » est assurée par la Mission Lecture publique de Toulouse Métropole (administration technique, relation aux usagers, relations avec les prestataires et les partenaires, publication et la modération des contenus du site, formation des professionnels du réseau métropolitain, suivi budgétaire...).

Le pilotage de « Ma BM » est du ressort de la Mission Lecture publique, notamment en matière de politique documentaire (telle que définie dans la présente charte), qui en confie l'animation à des commissions.

S'agissant de la politique d'acquisition, la Mission Lecture publique de Toulouse Métropole s'appuie sur la réflexion issue du travail collectif tant du réseau métropolitain que celui de la Bibliothèque de Toulouse. Le Conservateur d'État au Numérique de la Bibliothèque de Toulouse venant en appui sur ce nécessaire travail de concertation, en réalisant l'interface avec le réseau des 24 bibliothèques de la Bibliothèque municipale de Toulouse.

Des commissions professionnelles avec des fonctions précises (acquisitions, évaluation, médiation, communication...) sont constituées et régulièrement réunies. Elles sont composées de professionnels issus des :

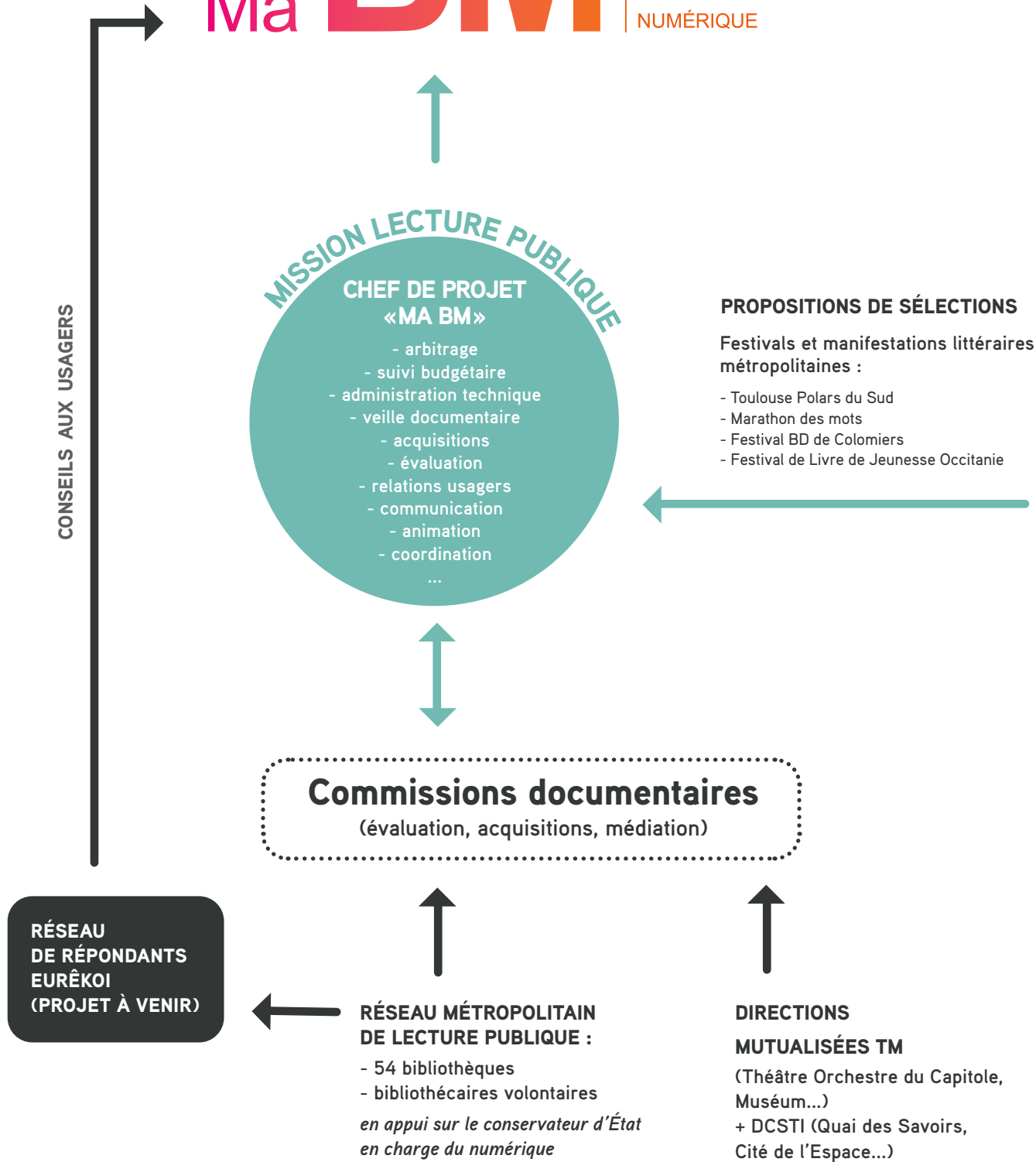
- > bibliothèques métropolitaines et bibliothèques de la Mairie de Toulouse
- > acteurs culturels : DCSTI – DG Culture
- > équipements culturels : Théâtre Orchestre National du Capitole, Muséum d'Histoire Naturelle, Quai des Savoirs, Cité de l'Espace

Par ailleurs, en tant qu'acteurs essentiels de la politique du livre de Toulouse Métropole les manifestations littéraires métropolitaines (Toulouse Polars du Sud, Marathon des mots, Festival Bd de Colomiers, Festival du Livre de Jeunesse Occitanie) ont vocation à prendre part à l'animation de « Ma BM » pour proposer des sélections thématiques (pouvant conduire à des acquisitions d'ouvrages numériques) en soutien de leur programmation.

L'animation et la coordination des commissions seront conduites par le chef de projet de la Mission Lecture publique.

Ma **BM**

BIBLIOTHÈQUE
MÉTROPOLITAINE
NUMÉRIQUE



► Évaluation de « Ma BM »

Des statistiques de consultation des ressources numériques sont compulsées régulièrement.

Elles rendent compte :

- du nombre de visiteurs mensuels de « Ma BM » ;
- du profil des visiteurs (genre, âge, provenance) ;
- du nombre de pages vues ;
- des ressources consultées ;
- des livres numériques les plus empruntés ;
- des auteurs les plus empruntés.

Dans la mesure des possibilités techniques, des statistiques de consultation ciblées (incluant, quand les outils le permettent, la bibliothèque de rattachement des usagers) seront mises à disposition des bibliothèques du réseau pour mieux adapter l'offre aux publics et donner de la visibilité à l'impact de « Ma BM » auprès de leurs abonnés.

► Outils de communication

La promotion du service est assurée auprès du grand public par **des campagnes d'affichage** (et/ou flyers), **des relais presses et des informations publiées sur les sites Internet** des différentes bibliothèques partenaires. La Bibliothèque de Toulouse intègre tous les mois dans sa **newsletter** des capsules « thématiques » visant à promouvoir des contenus documentaires de « Ma BM » (ex., saison des mariages, faites du sport, vu à la télé...). Par ailleurs, **un document synthétique** (Carnet de bord « Ma BM ») qui reprend les principaux éléments d'évaluation et informe sur les actualités de l'équipement (techniques, éditoriales, etc.) est envoyé tous les 2-3 mois aux différents acteurs et partenaires du projet.

Mission lecture publique Toulouse Métropole
1 allée Jacques Chaban Delmas- BP 55 858
31 506 Toulouse cedex 5

Valérie Griffi : valerie.griffi@mairie-toulouse.fr
Sébastien Nardot : sebastien.nardot@mairie-toulouse.fr

mabm.toulouse-metropole.fr

Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole